

RAPPORT ANNUEL

2021-2022



**Centre
de services scolaire
de la Rivière-du-Nord**

Québec 

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSSRDN)

Une organisation et une clientèle en forte croissance

L'année scolaire 2021-2022 s'est démarquée par la mise en chantier de trois grands projets de construction fort attendus à Saint-Jérôme.

École secondaire (Bellefeuille)



École primaire (Bellefeuille)



École primaire (Lafontaine)



Nous avons également procédé à l'installation de modulaires : 26 à l'école secondaire Cap-Jeunesse et sept répartis parmi les écoles primaires de la Source, l'Oasis et Saint-André.

Cette solution vise à éponger temporairement le manque d'espace causé par une augmentation importante de la clientèle. Nos plus récentes prévisions nous permettent d'estimer cette hausse à près de 4 500 élèves (20 %) pour les dix prochaines années au secteur des jeunes (préscolaire, primaire et secondaire).

De nouveaux locaux en formation générale des adultes

À ces ajouts d'espace s'est également greffé le réaménagement des locaux de la formation générale des adultes. Les élèves de l'Édifice Marchand ont déménagé au cours de l'été 2022 dans les espaces anciennement occupés par le magasin Sears au Carrefour du Nord.

L'embauche et la rétention de talents demeurent un défi de taille pour le CSSRDN

Notre croissance organisationnelle jumelée à nos ajouts d'espace et à la construction de nouvelles écoles nous amènent à faire preuve de créativité et d'originalité pour contrer le phénomène de pénurie de main d'œuvre généralisé à l'ensemble du Québec.

Une équipe dévouée ayant à cœur la réussite des élèves

Nous sommes confiants de pouvoir relever les défis liés à notre croissance. Nous avons une équipe d'employés formidables et dévoués sur qui nous pouvons compter chaque jour, des parents et des élèves engagés et des partenaires collaborateurs et souteneurs. Tous ont à cœur la réussite éducative et la persévérance scolaire et nous en sommes reconnaissants.

Merci pour votre engagement et votre présence remarquable à nos côtés. Nous sommes fiers de pouvoir compter sur chacune et sur chacun d'entre vous!



Isabelle Viau
Présidente



René Brisson
Directeur général



Michaël Charette
Directeur général adjoint



Katia Lavallée
Directrice générale adjointe



Éric Louis-Seize
Directeur général adjoint

TABLE DES MATIÈRES

1. La présentation du CSSRDN	
1.1 Le CSSRDN en bref	4
1.2 Les faits saillants	5
1.3 Les services éducatifs et les autres services	6
2. La gouvernance du CSSRDN	
2.1 Le conseil d'administration au 30 juin 2022	7
2.2 Le code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration	11
2.3 La divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	11
3. Les résultats	
3.1 Le <i>Plan d'engagement vers la réussite</i> (PEVR)	12
3.2 La lutte contre l'intimidation et la violence	18
3.2.1 La synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence	18
3.2.2 Les interventions dans les établissements	19
3.3 La procédure d'examen des plaintes	19
4. L'utilisation des ressources	
4.1 La répartition des revenus	20
4.2 Les ressources financières	20
4.3 La gestion et le contrôle des effectifs	21
4.4 Les contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	21
4.5 Les ressources matérielles et informationnelles	22
Annexe I	
Le rapport du protecteur de l'élève	23

1. LA PRÉSENTATION DU CSSRDN

1.1 Le CSSRDN en bref

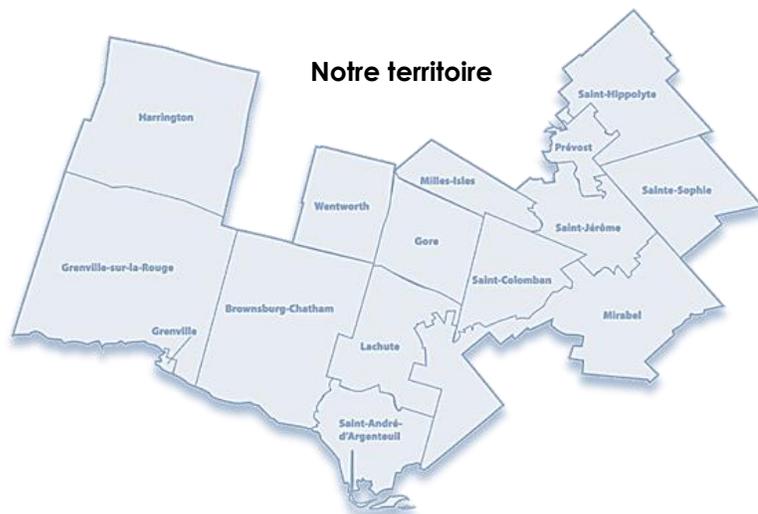


Écoles primaires	44
Écoles secondaires	8
Centres de formation professionnelle	3
Centre de formation générale des adultes	1



	2020-2021	2021-2022
Précolaire 4 ans	262	350
Précolaire 5 ans	2 146	2 239
Primaire	12 774	13 136
Secondaire	9 024	9 618
Formation professionnelle	4 500	4 052
Formation générale des adultes ¹	3 950	3 920
Total	32 656	33 315

¹Incluant la formation donnée au Portage, au Florès, au Cégep et à l'Établissement de détention de Saint-Jérôme et la formation à distance.

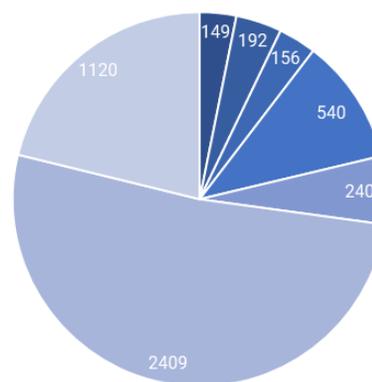


Notre territoire

Superficie	2 005 km ²
Municipalités	15
Districts	5

Nos employés : 4 806 au 16 juin 2022

(selon le nombre de paies, incluant les employés contractuels)



- Gestionnaires réguliers (94 dans les établissements)
- Professionnels réguliers
- Soutien manuel régulier
- Soutien technique et administratif
- Service de garde
- Enseignants (réguliers, à temps partiel, à la leçon et à taux horaire)
- Salariés temporaires (incluant les contractuels)

1.2 Les faits saillants

Activités pédagogiques

- Développement et diffusion d'outils dynamiques sur la différenciation pédagogique¹ et le plan d'intervention destinés au personnel des écoles.
- Formation de 150 enseignants du primaire sur les dispositifs de la différenciation pédagogique.
- Adaptation des formations et des accompagnements pour maintenir le soutien malgré le contexte pandémique : transformation de plusieurs formations en capsules vidéo et suivis de façon virtuelle.
- Poursuite des liens de collaboration entre le CISSS des Laurentides et les écoles (p. ex. : gestion des cas complexes, arrimage des services langagiers).
- Diversification de l'offre de service pour soutenir le développement du langage chez nos élèves du primaire.
- Embauche de plusieurs professionnels en soutien direct aux élèves au primaire.
- Soutien aux directions des établissements visant l'amélioration de l'organisation des services éducatifs et des services complémentaires offerts.
- Augmentation de l'accessibilité à différentes aides technologiques et à la communication pour les élèves HDAA.

Capital humain

- Implantations d'un système de remplacement informatisé pour le personnel enseignant.
- Devancement de la séance d'affectation pour le personnel en service direct aux élèves.
- Présence accrue dans les salons d'emploi et les portes ouvertes, notamment celles du CSSRDN.
- Rencontres virtuelles offertes au public afin de présenter les profils recherchés pour certains corps d'emploi.

Admission, inscription et transport des élèves

- Redécoupage du bassin des écoles Dubois, de l'Horizon-Soleil et Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus afin d'équilibrer la clientèle du secteur.
- Révision de la *Politique relative au transport scolaire*.
- Révision de la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves au secteur de la formation générale des jeunes préscolaire, primaire et secondaire*.

Technologies et sécurité informationnelles

- Mise en place d'une équipe de cybersécurité visant à optimiser nos processus de protection des actifs informationnels et à répondre aux exigences gouvernementales.
- Mise en place d'un système permettant la poursuite des activités de l'organisation, sans interruption, en cas de sinistre ou de panne majeure.
- Mise en place d'initiatives soutenant l'acquisition de compétences numériques des élèves et des enseignants.

¹ La différenciation pédagogique vise à modifier la manière d'enseigner pour s'adapter aux élèves.

1.3 Les services éducatifs et les autres services

Le CSSRDN veille à ce que la clientèle desservie reçoive une éducation de grande qualité. Il soutient et accompagne les écoles et les centres de formation dans le déploiement des services et dans la réalisation des projets éducatifs.

Privilégiant une approche collaborative avec ses écoles et ses centres de formation, le CSSRDN travaille sur les éléments suivants :

Projet éducatif

- Soutien à l'actualisation et à la mise en œuvre.
- Développement de stratégies de mobilisation.
- Monitoring des résultats.

Qualité des services éducatifs

- Veille sur les nouveautés pédagogiques et diffusion auprès des équipes-écoles et des équipes-centres.
- Formation et accompagnement des équipes-écoles et des équipes-centres dans l'implantation de pratiques pédagogiques probantes.
- Déploiement de programmes de prévention et de promotion de la santé physique et mentale.
- Analyse de performance des programmes d'intervention et régulation des actions.
- Respect des règlements, des politiques et des lois encadrant l'enseignement.
- Application du processus d'évaluation et des règles de sanction en vue de la certification et de la diplomation.
- Développement de projets visant à diversifier les voies de formation en lien avec la réalité du marché du travail et les besoins de main-d'œuvre.

Partenaires de l'éducation

- Représentation du CSSRDN, de ses écoles et de ses centres de formation auprès de différents partenaires.
- Collaboration avec les partenaires du réseau de la santé et les organismes communautaires pour un meilleur arrimage des services offerts aux élèves vulnérables.
- Collaboration avec les partenaires de la petite enfance et de la santé pour assurer une transition harmonieuse des enfants vers le préscolaire.
- Collaboration avec les services de police en vue d'offrir des ateliers de prévention.

Formation professionnelle

- Développement des projets de partenariat visant à partager :
 - De bonnes pratiques favorisant la réussite des élèves.
 - Le recrutement, la rétention et le développement des travailleurs de la région.
- Développement d'offres de formation visant à répondre aux besoins spécifiques des entreprises dans le rehaussement ou le maintien des compétences des travailleurs.

Services complémentaires et services en adaptation scolaire

Que l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) réalise son cheminement scolaire en classe régulière ou en classe spécialisée, l'équipe de spécialistes du CSSRDN veille à :

- Déployer des services professionnels en prévention et en réponse aux différents besoins des élèves comme :
 - De l'orthophonie.
 - De l'ergothérapie.
 - De la psychoéducation.
 - De la psychologie.
 - De l'orthopédagogie.

2. LA GOUVERNANCE DU CSSRDN

2.1 Le conseil d'administration au 30 juin 2022



Représentants des parents	M ^{me} Isabelle Viau, district 1 (présidente) Poste vacant, district 2 M. Jean-Charles Bouvrette, district 3 (vice-président) M. Sylvain-Michel Paradis, district 4 M ^{me} Jaymee Lafave, district 5
Représentants du personnel	M ^{me} Nathalie Lebeau, personnel de soutien M ^{me} Nathalie Raymond, professionnelle non enseignante M. André Desbiens, enseignant M ^{me} Julie Vincent, directrice d'établissement M ^{me} Marie-Claude Drouin, cadre scolaire
Représentants de la communauté	M. Alexandre Gagnon, expertise en gouvernance, éthique, gestion des risques ou gestion des ressources humaines M. Robert Collerette, expertise en finance, comptabilité ou gestion des ressources financières ou matérielles M ^{me} Johanne Hamel, milieu communautaire, sportif ou culturel M ^{me} France Trépanier, milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires Poste vacant, personne âgée de 18 à 35 ans

Calendrier des séances tenues

24 août 2021	5 octobre 2021	16 novembre 2021
13 janvier 2022	25 janvier 2022	9 mars 2022
15 mars 2022	26 avril 2022	21 juin 2022

Décisions du conseil d'administration

Gouvernance

- Nomination d'un directeur général adjoint.
- Reconnaissance de la Fondation soutien à l'enfance de la Rivière-du-Nord pour de la sollicitation directe auprès du personnel du CSSRDN.
- Approbation du rapport de surveillance sur la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle.
- Adoption du *Règlement établissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de certains comités*.
- Embauche du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC).
- Mise en place du comité d'évaluation du directeur général.
- Constitution du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie et nomination de ses membres pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2022.
- Prolongement de l'entente entre le Centre de services scolaire des Laurentides et le CSSRDN relativement à la désignation commune d'un protecteur de l'élève jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023.

Services à l'élève et organisation scolaire

- Adoption de la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves au secteur de la formation générale préscolaire, primaire et secondaire*.
- Adoption du *Plan de répartition des immeubles et des élèves 2022-2026 (PRIÉ)*.
- Adoption du cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire 2022-2023.
- Adoption de la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école*.
- Adoption de la *Politique relative au transport scolaire*.

Infrastructures et planification immobilière

- Adoption de la *Planification des besoins d'espace 2023-2033*.
- Demandes d'autorisation au ministère de l'Éducation du Québec d'acquisition de terrains pour la construction de nouvelles écoles primaires à Saint-Jérôme (secteurs Bellefeuille et Lafontaine).
- Demande d'autorisation au ministère de l'Éducation du Québec, en marge du projet de construction d'une nouvelle école secondaire à Saint-Jérôme, visant l'ajout d'appareils d'éclairage extérieur pour un terrain de soccer-football dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES)*.
- Octroi de contrats visant l'achat et l'installation de modulaires ainsi que la rénovation des infrastructures civiles à l'école secondaire Cap-Jeunesse.
- Octroi du contrat pour l'approvisionnement de matériel visant le maintien des systèmes de télécommunication pour les établissements du CSSRDN.
- Octroi de contrats visant la construction de deux nouvelles écoles primaires à Saint-Jérôme (secteurs Bellefeuille et Lafontaine).
- Octroi du contrat visant l'achat et l'installation de classes modulaires aux écoles primaires de la Source et l'Oasis.

Ressources financières

- Adoption de modifications dans le cadre d'un exercice de conformité aux nouvelles dispositions législatives applicables à la *Politique de surveillance des élèves* et à la *Politique relative aux contributions financières pouvant être exigées*.

- Adoption des *Objectifs, principes et critères de répartition des ressources* pour l'année scolaire 2022-2023.
- Adoption du budget initial 2022-2023.

Ressources humaines

- Adoption des critères de sélection d'une direction d'établissement.
- Adoption des critères d'évaluation du directeur général, incluant les modalités et le processus d'évaluation de ce dernier.

Les comités du conseil d'administration et leurs membres

Comité de gouvernance et d'éthique	M ^{me} Marie-Claude Drouin M. Alexandre Gagnon M. Sylvain-Michel Paradis M ^{me} France Trépanier M ^{me} Isabelle Viau
Comité de vérification	M. Jean-Charles Bouvrette M. Robert Collerette M. François Lebrun (démission 6 avril 2022) M. Martin Pigeon (démission 15 novembre 2021)
Comité des ressources humaines	M ^{me} Johanne Hamel M ^{me} Nathalie Lebeau M ^{me} Nathalie Raymond M ^{me} Isabelle Viau
Comité de planification immobilière	M. Jean-Charles Bouvrette M. Robert Collerette M ^{me} Jaymee Lafave M ^{me} Mélanie Parent (démission 27 mars 2022) M ^{me} France Trépanier

Les comités du CSSRDN et leurs membres

Comité consultatif de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Les directions des écoles primaires • Les directions des écoles secondaires • Les directions des centres de formation professionnelle et de formation générale des adultes • Les directions des services administratifs • La direction générale et les directions générales adjointes
Comité de parents	<ul style="list-style-type: none"> • M^{me} Mélanie Pesant (De La Durantaye) • M^{me} Viviane Drapeau (école secondaire Émilien-Frenette) • M. Jean-Charles Bouvrette (Dubois) • M. Guillaume Vanasse (Notre-Dame) • M^{me} Marie-Line Cloutier (Prévost) • M^{me} Lucie Bolduc (école secondaire Saint-Stanislas – démission en février) • M^{me} Audrey Lane (Saint-Jean-Baptiste) • M^{me} Karyne Venne (École polyvalente Saint-Jérôme) • M^{me} Sonia Boudreault (école secondaire Cap-Jeunesse) • M^{me} Stéphanie Savoie (Saint-Joseph) • M. Philippe Clermont (Mariboisé) • M^{me} Mirelle Dumas (de l'Horizon-Soleil) • M^{me} Geneviève Lepage (Sainte-Paule) • M^{me} Audrey Moreau (Bellefeuille) • M^{me} Mélodie Tara Tremblay (Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus) • M^{me} Isabelle Viau (aux Quatre-Vents) • M^{me} Chantal Baril (Jean-Moreau) • M^{me} Mélissa Paquette (Sacré-Cœur) • M^{me} Geneviève Daoust (Val-des-Monts) • M. Alexandre Mailloux (des Hauteurs)

	<ul style="list-style-type: none"> • M. Patrick Brousseau (des Hautbois) • M^{me} Marie-Christine Martin (Sainte-Anne) • M^{me} Caroline Lefebvre (Mer-et-Monde) • M^{me} Annick Gagnon (à l'Unisson) • M^{me} Kim Barrette Michel (alternative de la Fourmilière) • M^{me} Jessica Gagnon (des Falaises) • Poste vacant (de l'Envolée) • M^{me} Anny Laflamme (Sans-Frontières – démission en mars) • M^{me} Isabelle Viau (école secondaire des-Studios) • M^{me} Andrea Valenzuela (de la Source) • M^{me} Karine Bun (du Joli-Bois) • M^{me} Geneviève Laporte (du Champ-Fleuri) • M^{me} Nadine Malo-Desruisseaux (à l'Orée-des-Bois) • M^{me} Julie Durand (de la Volière) • M^{me} Sonia Tremblay (école secondaire des Hauts-Sommets) • M^{me} Isabelle Viau (école secondaire de Mirabel) • M^{me} Émilie Côté (du Grand-Héron) • M. Mathieu Gagnon (aux Couleurs-du-Savoir) • M^{me} Marie-Ève Tremblay (du Triolet) • M^{me} Julie Boyer (du Grand-Rocher) • M^{me} Valérie Hamelin (du Parchemin) • M^{me} Mélanie Pagé-Paquette (Saint-André) • M. Armand Viau (l'Oasis) • M^{me} Jossia Campeau (Saint-Philippe) • M^{me} Elisabeth Lagacé (Saint-Hermas) • M^{me} Tyffany Peters (Saint-Alexandre) • M^{me} Mélanie Faucault (Saint-Julien) • M^{me} Chelsie St-Jean (Bouchard) • M^{me} Jaymee Lafave (Dansereau et Saint-Martin) • M^{me} Selka Richard (École polyvalente Lavigne) • M^{me} Suzi Costa (représentante du comité consultatif des services aux élèves HDAA)
Comité consultatif de transport	<ul style="list-style-type: none"> • M^{me} Marie-Claude Gaudreau, directrice du Service de l'organisation scolaire et du transport • M^{me} Johanne Hamel, représentante du conseil d'administration • M^{me} Jaymee Lafave, représentante du conseil d'administration • M^{me} Isabelle Viau, représentante du comité de parents • M^{me} Anouck Racette, représentante du réseau de transport métropolitain (RTM) • M^{me} Julie Bélisle, directrice adjointe du Centre de formation du transport routier • M. Richard Jourdain, directeur de l'école secondaire Émilien-Frenette • M^{me} Annick Chartrand, régisseuse au transport • M. Martin Lachapelle, directeur adjoint du Centre de formation du transport routier • M. Michaël Charette, directeur général adjoint • M. Paul René, représentant de l'Académie Lafontaine
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • M^{me} Josée Landreville, présidente, parent • M^{me} Karine Duval, vice-présidente, parent • M^{me} Suzie Costa, agente de liaison pour le comité de parents, parent • M^{me} Martine Brière, parent • M^{me} Mélanie Corbeil, parent (septembre) • M. Marc Prud'homme, trésorier, parent (octobre à décembre) • M. Daniel Lauzon, parent (janvier à juin) • M. Pascal Rioux, parent (janvier à juin) • M^{me} Jennifer-Lee Dubé-Plouffe, parent (janvier à juin) • M^{me} Josée Mc Cray, parent • M^{me} Karine Archambault, représentante des éducateurs et éducatrices à l'enfance • M. Pascal Fréchette, représentant des enseignants • M^{me} Stéphanie Tremblay, représentante du personnel de soutien • M^{me} Julie Morin, représentante des professionnels • M^{me} France Trépanier, représentante des directions d'établissement • M^{me} Chantal Duval, directrice adjointe du Service des ressources éducatives

2.2 Le code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration

Aucune plainte n'a été déposée pour la période de référence. Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie se dotera, au cours de l'année scolaire 2022-2023, de règles de régie interne.

2.3 La divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Conformément à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, le responsable du suivi des divulgations du centre de services scolaire déclare avoir reçu une (1) dénonciation le 14 septembre 2021. Il a été mis fin à son traitement en application du paragraphe 3° de l'article 22 de la Loi.

Reddition de compte de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	1
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	1
3. Divulgations fondées	Aucune
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	Aucune
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5	
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	Aucune

3. LES RÉSULTATS

3.1 Le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

3.1.1 Les résultats du plan d'engagement vers la réussite

Les taux de réussite initialement ciblés dans le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) étaient ceux reliés aux épreuves ministérielles et aux épreuves locales. En juin 2020 et 2021, ces épreuves ont été annulées pour tenir compte du contexte pandémique, c'est pourquoi les données sont non disponibles (ND).

Orientation 1	Accroître la persévérance et la réussite scolaires de tous les élèves				
Objectif 1.1	Diminuer l'écart de réussite entre les garçons et les filles en augmentant le taux de réussite des garçons tout en maintenant ou en améliorant le niveau de réussite des filles				
Indicateurs	Cibles 2023	Résultats			
		2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Taux de réussite aux épreuves de lecture	4 ^e année (écart de 4 %)	12 %	ND	ND	4 %
	6 ^e année (écart de 4 %)	6 %	ND	ND	11 %
	2 ^e secondaire (écart de 12 %)	12 %	ND	ND	13 %
Taux de réussite aux épreuves d'écriture	4 ^e année (écart de 4 %)	8 %	ND	ND	11 %
	6 ^e année (écart de 4 %)	4 %	ND	ND	9 %
	2 ^e secondaire (écart de 10 %)	12 %	ND	ND	12 %
	5 ^e secondaire (écart de 7 %)	10 %	ND	ND	11 %
Taux de diplomation et de qualification après sept ans	Diplomation (écart de 13 %)	14 %	15 %	ND	8 %
	Diplomation et qualification (écart de 10 %)	8 %	12 %	8 %	7 %
Objectif 1.2	Diminuer l'écart de réussite entre les élèves HDAA et les élèves du régulier, tout en maintenant ou en améliorant le niveau de réussite des élèves du régulier				
Indicateurs	Cibles 2023	Résultats			
		2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Taux de réussite aux épreuves de lecture	4 ^e année (écart de 10 %)	32 %	ND	ND	24 %
	6 ^e année (écart de 10 %)	10 %	ND	ND	26 %
	2 ^e secondaire (écart de 10 %)	30 %	ND	ND	27 %
Taux de réussite aux épreuves d'écriture	4 ^e année (écart de 10 %)	25 %	ND	ND	31 %
	6 ^e année (écart de 10 %)	12 %	ND	ND	20 %
	2 ^e et 5 ^e secondaire (écart de 10 %)	12 %	ND	ND	13 %
Taux de réussite aux épreuves de mathématique pour la compétence raisonner	4 ^e année (écart de 10 %)	25 %	ND	ND	34 %
	6 ^e année (écart de 10 %)	33 %	ND	ND	34 %
	2 ^e et 4 ^e secondaire - CST (écart de 10 %)	24 %	ND	ND	19 %
Objectif 1.3	Diminuer l'écart de réussite entre les élèves des milieux favorisés et défavorisés, tout en maintenant ou en améliorant le niveau de réussite des élèves de milieux favorisés				
Indicateurs	Cibles 2023	Résultats			
		2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Taux de réussite aux épreuves de lecture	4 ^e année (écart de 9 %)	5 %	ND	ND	3 %
	6 ^e année (écart de 5 %)	7 %	ND	ND	8 %

Taux de réussite aux épreuves d'écriture	4 ^e année (écart de 4 %)	-1 %	ND	ND	6 %
	6 ^e année (écart de 5 %)	3 %	ND	ND	10 %
Taux de réussite aux épreuves de mathématique pour la compétence raisonner	2 ^e année (écart de 6 %)	ND	ND	ND	ND
	4 ^e année (écart de 5 %)	4 %	ND	ND	12 %
	6 ^e année (écart de 10 %)	12 %	ND	ND	10 %
Taux de diplomation et de qualification après sept ans	Diplomation (écart de 18 %)	10 %	23 %	ND	7 %
	Diplomation et qualification (écart de 10 %)	7 %	15 %	ND	6 %
Objectif 1.4	Diminuer l'écart de la diplomation et de la qualification entre les élèves HDAA et les élèves du régulier, tout en maintenant ou en améliorant le taux de diplomation et de qualification des élèves du régulier				
Indicateurs	Cibles 2023	Résultats			
		2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Taux de réussite aux trois épreuves de lecture, d'écriture et de mathématique	6 ^e année (écart de 10 %)	18 %	ND	ND	41 %
Taux de diplomation et de qualification après sept ans	Diplomation et qualification (écart de 25 %)	33 %	31 %	ND	18 %
Objectif 1.5	Diminuer l'écart de diplomation et de qualification entre les élèves issus de l'immigration de 1^{re} génération et les autres élèves, tout en maintenant ou en améliorant le taux de diplomation et de qualification des autres élèves				
Indicateurs	Cibles 2023	Résultats			
		2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Taux de réussite aux trois épreuves de lecture, d'écriture et de mathématique	6 ^e année (écart de 6 %)	ND	ND	ND	5 %
Taux de diplomation et de qualification après sept ans	Diplomation et qualification (écart de 3 %)	7 %	4 %	ND	4 %
Objectif 1.6	Augmenter la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification				
Indicateurs	Cibles 2023	Résultats			
		2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Taux de diplomation et de qualification après sept ans, tous cheminements confondus	Diplomation (75 %)	70 %	71 %	ND	80 %
	Qualification (10 %)	6 %	6 %	ND	2 %
	Diplomation et qualification (85 %)	77 %	76 %	ND	81 %
Proportion des élèves qui ont commencé un programme de formation professionnelle, qui l'ont suivi en continuité et qui l'ont réussi	Diplomation (84 %)	84 %	83 %	87 %	86 %
Proportion des élèves qui ont commencé le parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE), qui l'ont suivi en continuité et qui l'ont réussi	FMS - 1 an (72 %)	62 %	85 %	53 %	64 %
	FPT - 3 ans (50 %)	76 %	53 %	54 %	70 %
Objectif 1.7	Élaborer et mettre en œuvre une offre de service en lien avec le développement de la compétence en littératie à l'intention de la population adulte du territoire				
Indicateurs	Cibles 2023	Résultats			
		2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Inventaire des offres de service (secteurs Argenteuil et Saint-Jérôme)	Au moins une offre de service (Argenteuil)	ND	8	9	8
	Au moins une offre de service (Saint-Jérôme)	ND	20	21	21
Nombre d'élèves inscrits pour le secteur d'Argenteuil	Doubler le nombre d'élèves inscrits	469	383	401	191

Objectif 1.8		Augmenter le nombre d'élèves formés en FP répondant aux besoins du marché du travail			
Indicateurs	Cibles 2023	Résultats			
		2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Taux de diplomation et de qualification en FP	AEP (+5 %)	80 %	93 %	91 %	88 %
	DEP (+5 %)	84 %	80 %	82 %	83 %
Taux de placement des finissants en FP	AEP (80 % en emploi)	ND	ND	ND	78 %
	DEP (80 % en emploi)	ND	ND	ND	87 %
Nombre d'heures dispensées de formation sur mesure et autofinancée	+10 %	32 608	22 013	33 680	22 013
Objectif 1.9		Augmenter la proportion d'élèves en FGA qui complètent leurs objectifs de formation			
Indicateurs	Cibles 2023	Résultats			
		2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Proportion des élèves qui n'ont pas atteint leurs objectifs de formation et qui poursuivent à la session suivante	20 %	25 %	20 %	ND	ND
Proportion des élèves qui atteignent leurs objectifs de formation au cours de l'année scolaire	50 %	39 %	38 %	ND	ND
Orientation 2	Agir tôt et de façon concertée afin d'assurer un parcours scolaire en continuité pour chaque élève				
Objectif 2.1		Augmenter la proportion d'élèves qui obtiennent plus de 70 % en lecture			
Indicateurs	Cibles 2023	Résultats			
		2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Proportion des élèves ayant obtenu 70 % et plus à l'épreuve de lecture	4 ^e année (75 %)	60 %	ND	ND	65 %
	6 ^e année (80 %)	76 %	ND	ND	71 %
	2 ^e secondaire (65 %)	57 %	ND	ND	45 %
Objectif 2.2		Augmenter la proportion d'élèves qui obtiennent plus de 70 % en écriture			
Indicateurs	Cibles 2023	Résultats			
		2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Proportion des élèves ayant obtenu 70 % et plus à l'épreuve d'écriture	4 ^e année (73 %)	61 %	ND	ND	58 %
	6 ^e année (80 %)	69 %	ND	ND	61 %
	2 ^e secondaire (70 %)	61 %	ND	ND	55 %
	5 ^e secondaire (75 %)	65 %	ND	ND	51 %
Objectif 2.3		Augmenter la proportion d'élèves qui obtiennent plus de 70 à la compétence 2 en mathématique (raisonner)			
Indicateurs	Cibles 2023	Résultats			
		2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Proportion des élèves ayant obtenu 70 % et plus pour la compétence 2 (raisonner) à l'épreuve de mathématique	4 ^e année (74 %)	67 %	ND	ND	66 %
	6 ^e année (74 %)	58 %	ND	ND	63 %
	2 ^e secondaire (55 %)	46 %	ND	ND	35 %
	4 ^e secondaire - CST (60 %)	74 %	ND	ND	61 %
Objectif 2.4		Améliorer les transitions d'un cycle à l'autre, d'un ordre d'enseignement à l'autre, d'un secteur à l'autre, de la classe spécialisée à la classe régulière et vers une vie active ou le marché du travail			
Indicateurs	Cibles 2023	Résultats			
		2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Proportion des établissements ayant mis en place ou révisé les modalités de transition	100 %	ND	ND	ND	12 %

Objectif 2.5		Augmenter la proportion d'élèves de 12 ans ou moins qui entrent au secondaire en ayant réussi en lecture, en écriture et en mathématique (raisonner) au primaire			
Indicateurs	Cibles 2023	Résultats			
		2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Proportion des élèves de 12 ans ou moins qui entrent au secondaire en ayant réussi les épreuves de lecture, d'écriture et de mathématique (raisonner)	6 ^e année (85 %)	76 %	ND	ND	64 %

Explications des résultats des orientations 1 et 2

SECTEUR JEUNES :

En plus du retour des épreuves ministérielles, le CSSRDN a imposé des épreuves aux compétences visées dans le PEVR.

Les épreuves locales et ministérielles ont été ajustées en fonction des savoirs prioritaires ciblés par le ministère dans chacune des matières.

- Les cibles de diminution d'écart ne sont généralement pas atteintes.
- La courbe de progression de nos résultats a été freinée par la pandémie.
- Les effets de la pandémie ont été plus visibles sur les élèves vulnérables, notamment les élèves HDAA.
- Les écarts de réussite entre les garçons et les filles et les élèves du régulier et les élèves HDAA n'ont pas diminué.

Au primaire :

- Les résultats aux épreuves et aux bulletins sont stables malgré la pandémie, mais nous n'avons pas les comparatifs avec la région et la province.
- On constate un taux de redoublement élevé en première année.

Au secondaire :

- On constate une diminution des taux de réussite d'environ dix points de pourcentage dans toutes les épreuves uniques de juin 2022 par rapport à celles de juin 2019 et 2018 (même constat au niveau de la région et de la province).
- En français écriture de la 5^e secondaire, les résultats restent toujours nettement au-dessus du Québec depuis 2018.
- En mathématique CST de la 4^e secondaire, malgré la diminution, les résultats sont supérieurs à la région et à la province depuis plusieurs années.
- Les nombreuses fermetures de classe, la présence d'enseignants débutants ou non-légalement qualifiés pour certaines matières à sanctions a certainement eu des impacts sur les résultats des élèves.

Mesures correctives à mettre en place :

- Une offre d'accompagnement pour les nouveaux enseignants et les enseignants non-légalement qualifiés (déploiement prévu en 2022).
- Une offre d'accompagnement aux écoles dans l'évaluation et l'analyse détaillée des projets éducatifs afin de cibler les pistes d'amélioration propres à chaque école.
- Des outils pour actualiser la différenciation pédagogique en classe.
- Une analyse des programmes d'enseignement des premiers apprentissages en lecture au primaire.

SECTEUR ADULTES :

- La formation professionnelle contribue à l'atteinte des cibles fixées au niveau de la diplomation chez les jeunes de moins de 20 ans après 7 ans.
- L'offre de formations courtes (Attestations d'études professionnelles – AEP) répond à des besoins spécifiques de la main-d'œuvre et permet à la population de la région d'obtenir une qualification reconnue lui permettant de retourner au travail ou de se réorienter.
- Le Service aux entreprises des centres de formation professionnelle a organisé plus de 22 000 heures de formation en vue de maintenir ou de rehausser les compétences des travailleurs de la région.
- Certains jeunes souhaitent poursuivre leur cheminement scolaire en accédant plus rapidement à la formation professionnelle ou en réalisant leur projet de vie. Les centres de formation ont débuté des travaux de concert avec les écoles secondaires pour faciliter la transition.
- Le Centre de formation générale des adultes a développé des partenariats avec des organismes sociaux, communautaires et économiques pour offrir des projets favorisant un retour en formation pour les adultes se trouvant en situation de vulnérabilité.
- Malgré une croissance du nombre d'adultes en formation, spécifiquement dans la région d'Argenteuil, dans les dernières années, une baisse importante au niveau de la fréquentation d'élèves à l'Édifice Le Parallèle situé à Lachute est constaté. Le contexte lié à la pandémie et à la pénurie de main-d'œuvre peut expliquer cette situation.
- Pour les élèves se situant près de la fin de leur parcours scolaire, les nouvelles stratégies de soutien pédagogique et de mobilisation envers les apprentissages ont donné des résultats positifs sur la réussite. Toutefois, pour les élèves éloignés de leur cible de formation, le portrait est différent. Pour ce type d'élèves, le taux d'abandon demeure élevé.

Recommandation et mesures correctives à mettre en place :

- Chaque élève inscrit en FGA est rencontré pour établir son objectif de formation. Sa réussite ne se limite pas à la diplomation, mais à l'objectif fixé à son arrivée. Dans ce contexte, les données de réussite traditionnelles ne brossent pas un portrait juste des taux de réussite en FGA. Des outils de collectes de données pour faire un portrait de la réussite adapté aux réalités de la FGA devront donc être développés pour mesurer l'efficacité des actions identifiées dans le projet éducatif.

Orientation 3		Favoriser le développement professionnel de l'ensemble des membres du personnel					
Objectif 3.1		Soutenir et appuyer tous les membres du personnel dans leur développement professionnel en élaborant, de façon concertée, un plan de formations ciblées, un programme d'insertion ainsi qu'un mécanisme d'accompagnement pour chaque corps d'emploi					
Indicateurs		Cibles 2023		Résultats			
				2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Proportion des membres du personnel dont les plans de développement professionnel sont élaborés de façon concertée et contiennent des formations ciblées, un programme d'insertion professionnelle ainsi qu'un mécanisme d'accompagnement		80 %		ND	ND	ND	ND
Objectif 3.2		Accroître le taux de satisfaction des membres du personnel quant aux conditions mises en place visant à favoriser leur développement professionnel, ainsi qu'aux effets positifs dans leur pratique quotidienne et sur la réussite des élèves					
Indicateurs		Cibles 2023		Résultats			
				2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Proportion des membres du personnel qui reconnaissent avoir des conditions favorables pour répondre à leurs besoins prioritaires de développement professionnel		80 %		ND	ND	ND	ND
Proportion des membres du personnel qui reconnaissent les effets positifs du développement professionnel sur leur pratique quotidienne et sur la réussite des élèves		80 %		ND	ND	ND	ND

Explications des résultats de l'orientation 3

Malgré les retombées du contexte pandémique et la pénurie de main-d'œuvre qui ont mobilisé l'équipe du Service des ressources humaines en 2021-2022, nous avons :

- Développé le profil de compétences des directions d'établissement.
- Élaboré un projet de mentorat pour le personnel administratif des écoles, plus précisément pour les secrétaires d'école, qui sera déployé en 2022-2023.
- Offert de l'accompagnement personnalisé aux directions adjointes et directions d'école.
- Déployé des enseignants mentors dans les milieux pour accompagner les enseignants.
- Offert de la formation aux gestionnaires et au personnel de soutien technique et administratif.

Orientation 4		Offrir aux élèves et à tout le personnel un milieu de vie sain et sécuritaire					
Objectif 4.1		Favoriser l'adoption et la manifestation de comportements positifs pour un climat sain et sécuritaire					
Indicateurs		Cibles 2023		Résultats			
				2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Proportion des établissements qui ont élaboré un plan d'action et qui le mettent en œuvre		100 %		62 %	75 %	91 %	79 %

Objectif 4.2	Augmenter la proportion d'élèves du primaire qui sont physiquement actifs 60 minutes par jour				
	Indicateurs	Cibles 2023	Résultats		
2018-19			2019-20	2020-21	2021-22
Proportion des établissements du primaire qui ont élaboré un plan d'action et qui le mettent en œuvre	100 %	ND	ND	ND	ND

Explications des résultats des objectifs 4.1 et 4.2

On dénote une augmentation des demandes d'accompagnement en lien avec :

- L'enseignement des compétences socio-émotionnelles, tant au primaire qu'au secondaire.
- Le soutien aux comportements positifs.

Une détérioration de la santé mentale chez les jeunes du primaire et du secondaire est observée. Cela se traduit par des difficultés à les scolariser et cela nécessite de faire appel aux partenaires de la santé pour soutenir les élèves et le personnel du milieu.

Mesures correctives à mettre en place :

Il est nécessaire de développer notre expertise au regard de la santé mentale et de soutenir activement les écoles afin de favoriser le bien-être des élèves et du personnel.

Objectif 4.3	Augmenter la proportion des bâtiments du parc immobilier ainsi que des équipements et des installations qui sont dans un état satisfaisant				
	Indicateurs	Cibles 2023	Résultats		
2018-19			2019-20	2020-21	2021-22
Proportion des bâtiments qui sont dans un état satisfaisant (indice de vétusté de 15 % et moins)	+ 7 %	26 %	29 %	29 %	36 %

Explications des résultats de l'objectif 4.3 :

Plusieurs actions ont été effectuées afin de nous permettre d'améliorer nos résultats. Nous avons notamment procédé :

- À la mise à jour et révision du plan directeur immobilier (PDI).
- À l'implantation de la nouvelle plateforme de gestion des infrastructures du ministère de l'Éducation (GIEES) dont la mise en service complète est prévue au cours de l'année 2023.
- À la mise en place d'un processus d'inspection visuelle du parc immobilier visant 150 composants de bâtiment.
- À l'uniformisation des pratiques d'inspection et de déclaration des travaux de maintien d'actifs (TMA).
- Au développement d'une planification annuelle, triennale et quinquennale des projets de maintien des actifs.
- À la réalisation d'investissements de près de 13 000 000 \$ en maintien d'actifs et de 48 000 000 \$ pour les projets d'agrandissement et de construction d'écoles.

Et pour les prochaines années :

Considérant la poussée démographique dans le secteur des Basses-Laurentides, le manque de main-d'œuvre interne (chargés de projet, techniciens, etc.) et externe (architectes, ingénieurs, arpenteurs, etc.) et l'obligation de fournir des places assises aux élèves du primaire et du secondaire :

- Nous devons procéder à des demandes additionnelles d'ajout d'espace permanent (nouvelles constructions, agrandissements, remplacement de bâtiments) et temporaire (modulaires) afin de répondre aux besoins de places-élèves.
- Nous diminuerons le nombre de projets de maintien des actifs, mais nous en augmenterons l'envergure. Les interventions cibleront les bâtiments présentant les cotes D (mauvais état) et E (très mauvais état) dans le but d'atteindre les objectifs ambitieux établis par le ministère de l'Éducation.

3.2 La lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 La synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, le CSSRDN doit faire mention dans son rapport annuel de la nature des plaintes portées à la connaissance de la Direction générale en lien avec des actes d'intimidation ou de violence.

Les éléments pris en compte dans le présent rapport sont ceux répertoriés par les établissements et pour lesquels, à la suite d'une évaluation de la situation par les intervenants scolaires, il a été déterminé qu'il s'agit d'un acte d'intimidation ou de violence tels qu'ils sont définis à l'article 13 de la *Loi sur l'instruction publique* et qui, par la suite, ont fait l'objet d'une insatisfaction d'un parent ou d'un élève.

L'intimidation est définie comme : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

La violence est définie comme : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

La plainte est définie comme : toute manifestation par un individu d'une insatisfaction concernant le traitement ou l'absence de traitement d'un événement comportant une situation d'intimidation ou de violence.

Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :

Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 29 événements déclarés
40 et plus événements déclarés

Nombre d'établissements scolaires	Intimidation (fréquence des événements)	Nombre d'établissements scolaires	Violence (fréquence des événements)
53	Aucun événement	52	Aucun événement
3	Moins de 10	4	Moins de 10

Aucune intervention n'a fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.

Les plans de lutte contre l'intimidation et la violence ainsi que les évaluations annuelles des résultats du plan de lutte des établissements du CSSRDN sont publiés sur chacune des pages-écoles de son site Internet.

Pour l'année 2021-2022, les établissements ont eu à intervenir lors d'événements impliquant de l'intimidation ou de la violence lesquelles ont fait l'objet d'un suivi par les directions d'établissement. Des interventions ont été mises en place selon la nature des événements et en conformité avec le plan de lutte.

3.2.2 Les interventions dans les établissements

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, tous nos établissements ont adopté un plan de lutte contre l'intimidation et la violence afin d'offrir des milieux sains et sécuritaires favorisant le développement de tous les élèves. Le plan de lutte est révisé annuellement par l'établissement et il prévoit différentes interventions lors de situations impliquant de l'intimidation et de la violence.

Les événements ont fait l'objet d'un suivi par la direction de l'établissement. Des interventions ont été mises en place selon la nature des événements et les dispositions incluses au code de vie et au plan de lutte contre l'intimidation et la violence, notamment :

- Des rencontres avec parents et les élèves;
- L'application de conséquences liées au geste posé;
- La mise en place de mesure de protection;
- Des mesures réparatrices;
- Une référence au personnel professionnel ou auprès d'un partenaire.

3.3 La procédure d'examen des plaintes

En vertu du *Règlement sur les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'un centre de services scolaire ou d'un conseil d'établissement*, (*Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3, a. 457.6)) le CSSRDN doit rendre compte de l'application de la procédure d'examen des plaintes dans son rapport annuel.

À la suite de l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2010, du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par un centre de services scolaire*, chapitre I-13.3, r. 7., le CSSRDN a adopté son *Règlement relatif à l'examen des plaintes formulées par les élèves ou les parents* qui prévoit le processus que doit suivre un élève ou ses parents lorsqu'il souhaite déposer une plainte auprès du CSSRDN.

Le cheminement d'une plainte se déroule principalement en trois (3) étapes :

1. Le plaignant s'adresse à la personne directement concernée et à la direction d'établissement ou à l'unité administrative concernée;
2. S'il demeure insatisfait, le plaignant communique avec la personne au Service du secrétariat général et des communications qui acheminera la plainte au responsable de l'examen des plaintes du CSSRDN;
3. Si l'insatisfaction persiste, le plaignant sera avisé par le responsable de l'examen des plaintes de ses recours possibles :
 - a) Une plainte au protecteur de l'élève.
 - b) Une demande de révision de la décision au conseil d'administration du CSSRDN si la décision peut faire l'objet d'une telle révision prévue par la *Loi sur l'instruction publique*.

L'information relative au processus d'examen des plaintes est diffusée [sur le site Internet du CSSRDN](#).

Pour l'année scolaire 2021-2022, le responsable de l'examen des plaintes du Service du secrétariat général et des communications a traité 203 plaintes. Aucune n'a fait l'objet d'une demande de révision auprès du conseil d'administration.

Une plainte traitée par le responsable de l'examen des plaintes a fait l'objet d'un avis par le protecteur de l'élève.

En ce qui a trait aux plaintes où des actes d'intimidation et de violence sont allégués par les parents, le responsable a traité, en collaboration avec les directions d'école, 12 plaintes (dont 11 alléguaient une situation d'intimidation), lesquelles se sont résolues à la satisfaction de la partie plaignante.

4. L'UTILISATION DES RESSOURCES

4.1 La répartition des revenus du CSSRDN

Le document *Objectifs et principes de répartition des ressources* est disponible sur le [site Internet du CSSRDN](#). Celui-ci fait notamment état des principes de répartition annuelle des revenus, de même que des critères servant à déterminer les montants alloués.

4.2 Les ressources financières

REVENUS	2020-2021		2021-2022	
Subvention de fonctionnement du MEQ	308 436 889 \$	82,81 %	346 057 471 \$	82,52 %
Subvention d'investissement	1 112 926 \$	0,3 %	35 767 \$	0,01 %
Autres subventions et contributions	1 639 989 \$	0,44 %	1 723 354 \$	0,41 %
Taxe scolaire	20 765 247 \$	5,58 %	21 772 550 \$	5,19 %
Droits de scolarité et frais de scolarisation	3 064 633 \$	0,82 %	2 410 715 \$	0,57 %
Ventes de biens et services	14 100 946 \$	3,79 %	17 636 620 \$	4,21 %
Revenus divers	3 002 247 \$	0,81 %	6 866 245 \$	1,64 %
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	20 341 871 \$	5,46 %	22 861 267 \$	5,45 %
Total des revenus	372 464 748 \$	100 %	419 363 989 \$	100 %
DÉPENSES	2020-2021		2019-2020 (Redressé)	
Activités d'enseignement et de formation	186 653 762 \$	49,3 %	203 464 959 \$	51,51 %
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	72 182 096 \$	19,06 %	82 098 920 \$	20,78 %
Services d'appoint	32 466 502 \$	8,57 %	32 364 943 \$	8,19 %
Activités administratives	14 748 005 \$	3,89 %	16 568 165 \$	4,19 %
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	42 284 610 \$	11,17 %	46 089 762 \$	11,67 %
Activités connexes	29 656 151 \$	7,83 %	12 941 157 \$	3,28 %
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	651 170 \$	0,17 %	1 478 122 \$	0,37 %
Total des dépenses	378 642 296 \$	100 %	395 006 028 \$	100 %
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(6 177 548 \$)		24 357 961 \$	

* Les états financiers du CSSRDN sont disponibles [sur son site Internet](#).

4.3 La gestion et le contrôle des effectifs

Répartition de l'effectif en heures rémunérée du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022				
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés
Personnel d'encadrement	290 918,46	271	291 189,46	199
Personnel professionnel	393 556,98	2 322,19	395 879,17	298
Personnel infirmier	-	-	-	-
Personnel enseignant	3 248 878,32	5 428,24	3 254 306,56	3 442
Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 655 759,57	12 784,04	1 668 543,61	2 085
Agent de la paix	-	-	-	-
Ouvrier, personnel d'entretien et de service	358 664,75	5 422,74	364 087,49	373
Étudiants et stagiaires	-	-	-	-
TOTAL	5 947 778,09	26 228,21	5 974 006,30	6 397

Le résumé du niveau de l'effectif du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Cible établie par le ministère de l'Éducation	5 728 803,87
Total des heures rémunérées effectuées	5 974 006,30
Ampleur du dépassement	245 202,43
Respect du niveau de l'effectif	Non*

* **Explication** : Cette hausse du nombre d'heures rémunérées s'explique par l'augmentation de la clientèle sur notre territoire et par les ajouts de ressources effectués durant l'année en raison du contexte de pandémie.

4.4 Les contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	4	117 838,50 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	53	6 151 702,23 \$
Total	57	6 269 540,73 \$

N.B. : Données correspondant aux contrats effectués selon la déclaration de reddition de comptes du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

4.5 Les ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Les ressources matérielles

2019-2020	2020-2021		
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, non-engagées
47 687 838 \$	61 181 877 \$	106 499 237 \$	280 851 699 \$

4.5.2 Les ressources informationnelles

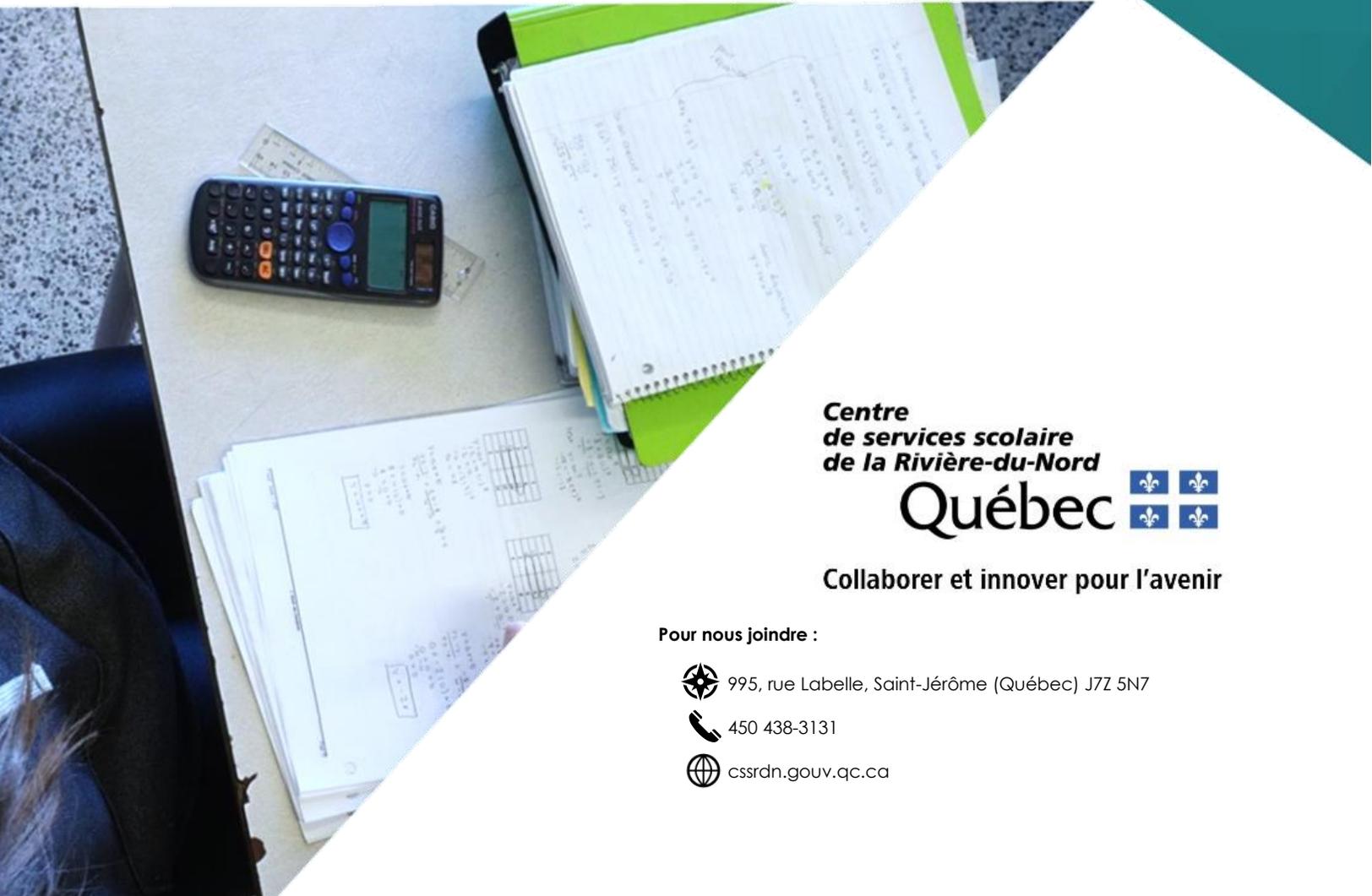
Utilisation des ressources technologiques	
Achats d'équipements destinés aux élèves	
Chromebook et iPad	240 000 \$
Équipements interactifs (tableaux et projecteurs numériques interactifs, écrans plats interactifs, etc.)	350 000 \$
Achats d'équipements destinés à la gestion de l'infrastructure technologique et à la sécurité	
Équipements, licences et contrats d'entretien	3 000 000 \$

ANNEXE 1 - Le rapport du protecteur de l'élève

Dans l'exercice de son mandat pour l'année scolaire 2021-2022, quatre-vingt-seize (96) demandes ont été adressées au protecteur de l'élève. Une seule plainte a fait l'objet d'un avis écrit et le conseil d'administration du CSSRDN a accepté les recommandations du protecteur de l'élève.

Nature des demandes traitées	
Admission à un programme régionalisé	2
Application du plan d'intervention	8
Augmentation des services	2
Attribution d'une cote	1
Bris de services	2
Choix d'école	4
Choix de classe	4
Classement	1
Dénonciations	2
Demandes d'information	16
Dossiers ne relevant pas du protecteur de l'élève	5
Enseignement virtuel	2
Ententes entra-territoriales	2
Inscription à la maternelle 4 ans	1
Informations transmises au protecteur de l'élève	8
Mesures sanitaires	9
Plainte à l'endroit d'un membre du personnel	14
Réclamation financière	1
Révision d'une note	1
Suspensions	2
Transport scolaire	9
Total	96

**Merci à tous les contributeurs ayant
participé à la rédaction de ce rapport
annuel dont la coordination a été assurée
par le Bureau des communications.**



**Centre
de services scolaire
de la Rivière-du-Nord**

Québec 

Collaborer et innover pour l'avenir

Pour nous joindre :

 995, rue Labelle, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N7

 450 438-3131

 cssrdn.gouv.qc.ca